

224C0434
FR0010220475-FS0207

25 mars 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ALSTOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 mars 2024, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 20 910 163 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 5,44% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	20 476 435	5,33
Goldman Sachs Bank Europe SE	324 919	0,08
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	55 143	0,01
Goldman Sachs & Co. LLC	51 687	0,01
Goldman Sachs Asset Management International	1 977	ns
Folio Investments Inc.	2	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	20 910 163	5,44

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALSTOM hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions ALSTOM détenues par assimilation, au résultat desquelles l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 8 953 231 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 8 444 031 actions ALSTOM résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALSTOM et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 484 200 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'entre le 20 décembre 2024 et 19 décembre 2025, à des prix compris entre 10 € et 13 € ; et

¹ Sur la base d'un capital composé de 384 291 068 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 25 000 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables le 20 décembre 2024, au prix unitaire de 36 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 839 660 actions ALSTOM (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 217 364 actions ALSTOM résultant de la détention de 72 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 21 juin 2024 et 31 décembre 2030, à des prix compris entre 3,61 € et 25 € ; et
 - 9 622 296 actions ALSTOM résultant de la détention de 96 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 avril 2024 et le 31 janvier 2039.
-